Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 022-212203541-20251218-2025_43-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation

11 Décembre 2025

Objet de la Délibération

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

le

Et publication,

du

Ou notification

du

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS

CÔTES D'ARMOR

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PARISCOAT, Maire.

Présents (12) : PARISCOAT Dominique, LE BLOAS Mireille, DELET Jean-Hubert, COATRIEUX Damien, PRIGENT CADIOU Sophie, CHERITEL Morgane, DANIEL Aurélie, JOURAND Josette, THORAVAL Géraldine, PRIGENT Yves, JACOB Sabrina, MONFORT Alain-Yves.

Absents (3) : POULLAIN Samuel, HERVE André, COSSIN Antoine.

A été nommée secrétaire de séance : Mme DANIEL Aurélie

2025.43
COMMERCE COMMUNAL : EXONERATION DE LOYERS

M. Le Maire informe les membres du Conseil que les recettes du Cel'ty (commerce communal situé en plein bourg) sont impactées par les travaux d'aménagement du Bourg en raison de l'interdiction de circuler dans cette zone. Il rappelle que les travaux ont débuté en Septembre et vont durer encore plusieurs mois. M le Maire propose la mise en place d'une exonération des loyers.

Après en avoir délibéré,

Les élus, conscients de la perte conséquente de revenus pour le gérant et souhaitant préserver ce commerce :

- Décident une exonération totale des loyers pour 6 mois, soit 425,33 € X 6 = 2 551.98 €

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et ans susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREGLAMUS * 22 - Côtes d'Armor *